

Les enseignants de l'Ecole Supérieure
Des Arts et de la Communication

A

Madame Christine ALBANEL
Ministre de la Culture et de la Communication

Pau le 6 mai 2009

Madame la Ministre

Nous avons pris connaissance du rapport de l'AERES concernant le projet de reconnaissance du DNSEP au grade Master ainsi que de l'ensemble des réactions des professeurs directeurs et étudiants du réseau des écoles d'art et nous souhaitons par cette lettre contribuer au débat suscité par ce rapport.

Cette lettre se veut la synthèse des réflexions d'une équipe quotidiennement au travail dans une école d'art et qui a donc l'habitude de remettre en question régulièrement des orientations pédagogiques. Ce n'est pas la perspective des changements à venir qui nous déçoit et nous fait réagir mais plutôt la forme contraignante, car non concertée, que prend cette mutation.

Il nous paraît, bien entendu, inopportun de remettre en question totalement notre implication dans le processus de réforme des enseignements supérieurs en Europe et d'ailleurs nous avons fait la preuve de notre désir d'avancer sur cette voie. Nous sommes soucieux de garantir à nos étudiants des équivalences de crédits qui leur permettent de circuler dans l'ensemble du territoire européen afin de compléter leur formation.

En éditant chaque année un livret de l'étudiant nous avons rendu plus lisible le contenu de nos enseignements, et ainsi que d'autres écoles nous avons dû travailler à convaincre les municipalités qu'il fallait nous suivre sur la voie de l'autonomisation de nos établissements, ce qui se révèle une entreprise très délicate et très compliquée.

Pourtant nous ne sommes pas prêts à accepter sans discussion de suivre certaines des préconisations de L'AERES, notamment celles qui touchent à la normalisation de la place

des enseignements théoriques dans notre cursus. Nous ne voyons aucune raison valable pour que le futur DNSEP au grade de master soit littéralement calqué sur le gabarit de ceux qui existent au sein de l'université.

Une forme nouvelle et innovante est selon nous à inventer, qui tienne compte des spécificités de nos formations et du contexte international actuellement stimulé par des expérimentations pédagogiques innovantes (Suisse, Pays-Bas, Belgique, Californie...). L'équipe rappelle que si le but de l'Université est de produire des études, des articles, destinés à alimenter sans cesse la grande bibliothèque des savoirs et des connaissances humaines, le but de l'artiste est tout autre et ne saurait être assimilé à une activité de recherche classique comme le recommande l'AERES.

L'œuvre d'art ne peut-elle être validée comme telle par les professionnels de l'art et par les publics que si (et seulement si) l'artiste en question a produit des écrits conséquents sur sa démarche plastique et intellectuelle, et ce, sur le mode de la recherche scientifique universitaire ? Sur ce critère, il faudra retirer de nos musées, collections publiques et centres d'expositions, un grand nombre d'œuvres d'art anciennes et contemporaines. Si nous acceptons d'exiger de nos étudiants la rédaction d'un travail de recherche suivant les normes universitaires, que répondre aux personnes ayant fait le choix de s'exprimer autrement en s'inscrivant dans les écoles d'art plutôt que dans les universités ? N'est-ce pas là nier violemment que les artistes et les étudiants en art éprouvent et développent des formes de langage à part entière ? Nous défendons l'idée qu'il existe des personnalités rebutées par une approche purement théorique de l'existence, et pourtant douées d'une forte inventivité et d'une vraie capacité de réflexion. Pourquoi la société devrait-elle se priver de ces tournures d'esprit auxquelles une grille d'évaluation purement universitaire ne rendrait pas justice ?

Qu'en est-il, par ailleurs, des étudiants étrangers que nous accueillons ? Dans notre établissement plusieurs étudiants chinois, colombiens, brésiliens suivent nos formations, ayant chacun des niveaux d'expression française, tant orale qu'écrite, très disparates, et en tout cas trop faibles pour assumer un travail rédactionnel d'une telle ampleur. Alors que l'objectif de la réforme était de développer pour l'enseignement artistique une attractivité dans l'espace européen, nous obtiendrions assez vite l'effet inverse en maintenant l'exigence de la rédaction du mémoire tel qu'il est préconisé.

L'ESAC s'inquiète en outre d'une éventuelle reprise en main de l'enseignement de l'art par des professeurs formés et nommés par l'université. La pluralité des pratiques et des parcours d'origine des enseignants étant justement à ses yeux l'un des points forts de sa pédagogie. Une partie de l'équipe craint que par cette réforme, de nombreux créateurs parfaitement qualifiés pour ce rôle se voient purement et simplement écartés de la possibilité de transmettre leur savoir – tout un ensemble d'expériences acquises – à de nouvelles générations.

Il n'existe à ce jour que peu de travaux qui rendent compte de la spécificité de l'enseignement artistique. Nous réclamons que soit entamée une vraie réflexion, ouverte sur les compétences requises, pour mener à bien l'accompagnement des démarches créatives. Et nous serions favorables à l'idée que cette réflexion débouche sur la création d'un doctorat ou d'un tout autre diplôme équivalent propre à notre enseignement supérieur en art.

En tant qu'école préparant à un DNSEP Design graphique et Multi média nous tenons à prendre l'exemple du design graphique, domaine aujourd'hui très peu étudié par les chercheurs universitaires. Il nous apparaît comme hautement souhaitable de pouvoir à l'avenir continuer à aller chercher la connaissance là où elle se trouve, c'est-à-dire chez les représentants les plus éclairés et les plus conscients de la discipline. Nous nous interrogeons : à l'heure actuelle, où l'université irait-elle puiser pour nommer des personnes à même d'évaluer le travail d'un jeune « chercheur graphiste » ? L'intérêt des étudiants n'est-il pas davantage de pouvoir continuer à prendre conseil à la source du savoir, et non pas au travers d'un filtre théorique.

Enfin, nous pensons qu'il est essentiel de négocier des délais d'adaptation au cas par cas, c'est-à-dire en fonction des capacités structurelles réelles des écoles désireuses de s'aligner sur ces logiques. En effet si la qualité de l'enseignement artistique en France repose sur l'existence d'un réseau d'écoles complémentaires, toutes ne peuvent avancer au même rythme car les efforts demandés aux structures de tutelle sont considérables.

Nous ne pouvons donc que vous signifier nos réticences à ces prescriptions telles qu'elles ont été formulées, et espérer que la concertation débouchera sur d'autres solutions pour que les enseignements de la création soient enfin reconnus, avec leurs spécificités, au niveau d'enseignement supérieur auquel elles prétendent de plein droit.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour l'équipe enseignante